

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
15/10/2018

Dossier complet le : _____

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-1554

1. Intitulé du projet

Construction d'un immeuble de bureaux sur l'ancien site des tuileries de Mably (Loire)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____

Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SFK IMMO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Sadri Kilani FEGAIEF, gérant

RCS / SIRET

8 1 0 9 6 6 8 7 9 0 0 0 2 7

Forme juridique

SCI, Société civile immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°39 : travaux, constructions et opérations d'aménagements	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du Code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du Code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . La surface de plancher du projet est de 18 739 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le futur immeuble de bureaux nécessaire à l'expansion de l'activité de la SFAM sera réalisé sur une parcelle de 3,15 ha environ, quasiment plane, au lieu-dit « Les Tuileries », à l'angle de la route nationale n°7 et de la route des Tuileries (ancienne rue Nelson MANDELA).

Le futur immeuble disposera d'une surface de plancher de 18 740 m² environ répartis dans six ailes en R+1 à R+6.

Un parking, en quasi-totalité enterré, sera présent sous le bâtiment. La capacité totale de stationnement sur le site sera de 651 places, dont 484 enterrées.

Le bâtiment s'intégrera parfaitement sur le site et dans son environnement. La totalité de la parcelle disposera d'un aménagement paysager de qualité planté de nombreux arbres et arbustes sélectionnés parmi les espèces locales, plus adaptées au climat, plus pérennes et permettant une bonne intégration paysagère du projet.

L'accès actuel à RN7 sera supprimé et celui existant sur la route des Tuileries sera conservé mais déplacé et aménagé.

Le projet permettra à terme l'accueil de 1 200 salariés.

4.2 Objectifs du projet

La SFAM, basée à Romans-sur-Isère, dispose d'un centre d'appels à Roanne.

Au vu du développement de ce centre (qui a vu récemment doubler ses effectifs pour atteindre actuellement 600 employés environ), de la non-disponibilité de locaux suffisamment grands pour accueillir à terme sa masse salariale (le cap du millier d'emplois est annoncé) et les espaces communs de convivialité nécessaires à son bien-être au travail, la société envisage de pérenniser et développer son activité sur le site des anciennes tuileries, aujourd'hui démolies, de Mably, au nord de Roanne, dans l'immeuble de bureaux tertiaire objet du présent document.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Différentes étapes seront nécessaires à la réalisation du projet :

- balisage du chantier par sécurité des tiers et afin d'éviter la divagation des engins, notamment au droit de la zone boisée située au nord du site. Une information aux riverains sera réalisée en parallèle. Le chantier demeurera interdit au public ;
- travaux de terrassement. Les terrassements et la réalisation du parking enterré nécessiteront l'excavation de 65 800 m³ de terre/matériaux, l'apport de 15 000 m³ de remblais et de ce fait le va-et-vient de plusieurs camions-bennes. Des panneaux de signalisation seront positionnés le long de la RN7 et de la route des Tuileries pour annoncer le chantier et une gestion du trafic, en lien avec les gestionnaires de voirie, sera assurée afin de minimiser la gêne à la circulation et éviter tout incident ;
- construction avec la réalisation en premier lieu des fondations et du parking enterré, puis raccordement VRD et, en préalable, la modification de l'accès au site depuis la route des Tuileries ;
- aménagement intérieur des locaux et aménagement paysager des extérieurs.

Les travaux dureront environ 20 mois.

Le chantier sera réalisé dans les règles de l'art et conformément aux différentes réglementations en vigueur, notamment sur les émissions polluantes et le bruit. Durant toute la durée du chantier, les voiries seront nettoyées.

La base vie du chantier sera localisée sur le site, elle sera démontée juste avant la réalisation des aménagements paysagers.

Aucune démolition n'est à prévoir, l'ancienne usine de tuiles ayant été entièrement démantelée.

Les opérations de dépollution des sols ont été réalisées.

Aucun défrichage n'est à prévoir compte tenu de l'absence de végétation arbustive ou arborée sur le site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois réalisé, le projet permettra à la société SFAM d'accueillir le millier d'employés prévu. Pour rappel, l'immeuble de bureaux projeté pourra accueillir jusqu'à 1 200 salariés.

L'accès au site s'effectuera via la route des Tuileries qui sera, au droit du projet, entièrement réaménagée et sécurisée (flux véhicules et piétons). Cette dernière disposera d'une voie de "stockage" afin d'éviter toute perturbation de trafic sur la RN7 aux heures de pointe.

Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle et conduites vers un bassin de rétention enterré de 860 m³ avec un débit de fuite pris de 3l/s et un rejet en direction du réseau d'eau pluviale communal ou du milieu naturel.

Les études de détail relatives à la gestion des eaux pluviales sont en cours.

L'infiltration naturelle sur site a été privilégiée : concentration/densité du bâtiment pour éviter une emprise au sol trop importante, végétalisation des espaces extérieurs et du toit du parking enterré, recours à la technique evergreen pour les places de stationnement en surface.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de construire et à déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
.Surface parcellaire	.3,1495 ha
.Surface de plancher	.18 739 m ²
.Nombre de places de parking (dont souterraines)	.651 (484)
.Nombre places vélo	.127
.Hauteur max.	.30,00 m
.Profondeur max.	.5,80 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

152 route de Paris
42300 MABLY

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°04'22"53 Lat. 46°07'41"04

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe, au plus proche, à : - 2,9 km de la ZNIEFF de type 1 "Marais de Riorges" ; - 3,6 km de la ZNIEFF de type 2 "Ensemble fonctionnel du fleuve Loire et de ses annexes à l'aval du barrage de Villerest" ; - 3,8 km de la ZINEFF de type 1 "Bords de Loire de Roanne à Briennon".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mably, et de ce fait le projet, ne sont pas concernés par la Loi montagne (loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et modifiée par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne).
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 17,5 km de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) "Tourbière du barrage du Gué de la Chaux".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mably, et de ce fait le projet, ne sont pas concernés par la Loi littoral (loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, abrogée puis modifiée par l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'environnement).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) du département de la Loire adopté en janvier 2016 et PPBE de l'agglomération de Roanne signé en novembre 2016 : le réseau routier départemental à proximité du projet n'est pas concerné. En revanche, la RN7 est concernée par les cartes de bruit stratégiques du réseau routier national. La bande de bruit associée couvre la parcelle du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucune protection au titre du patrimoine historique ou archéologique. La protection patrimoniale la plus proche se situe à 3,6 km, il s'agit d'une zone de présomption de prescription archéologique. Le périmètre de protection de monument historique le plus proche se situe à 3,8 km (donjon du château de Roanne). Aucune co-visibilité n'existe entre cet élément et le projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche se situe à environ 950 m du site du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mably est concernée par le Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNPI) de l'Oudan. Le projet n'intéresse aucune zone inondable et n'est pas non plus concerné par le zonage du PPRNPI. PPRNI approuvé en 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au droit du site des Tuileries (SICAL / Tuileries Cancalon) où des traces de pollution avaient été révélées. L'excavation, l'évacuation et l'élimination des terres polluées ont été réalisées ainsi que la dépollution des cuves contenant du fuel lourd et du fuel léger.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le SDAGE Loire Bretagne, le projet n'intéresse aucune zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à plus de 6 km du premier captage AEP et il n'intéresse aucun périmètre de protection, même éloigné.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du projet se situe à 4,2 km. Il s'agit du site du centre ancien de Roanne.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 3,7 km du projet. Il s'agit de la ZSC "Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire" (Cf annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet se situe à 51 km. Il s'agit du site du Haut-Forez central.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, aussi bien en phase travaux qu'en phase d'exploitation, n'engendrera aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle et conduites vers un bassin de rétention enterré de 860 m ³ avec un débit de fuite pris de 3l/s et un rejet en direction du réseau d'eau pluviale communal ou du milieu naturel. Les études de détail relatives à la gestion des eaux pluviales sont en cours. L'infiltration naturelle sur site a été privilégiée : concentration/densité du bâtiment pour éviter une emprise au sol trop importante, végétalisation des espaces extérieurs et du toit du parking enterré, recours à la technique evergreen pour les places de stationnement en surface.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du parking souterrain nécessitera l'excavation de 65 800 m ³ . Les matériaux non utilisables seront évacués dans les filières ad hoc.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15 000 m ³ de matériaux, en provenance de carrières locales, seront nécessaires pour permettre la stabilité du futur immeuble et de son parking enterré.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet, à l'écart des zones naturelles d'intérêt patrimonial, est totalement dépourvu de végétation arbustive et arborée ainsi que de milieux susceptibles d'accueillir une flore ou une faune d'intérêt.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, situé à plus de 3,7 km de la ZSC "Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire", n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces listés au FSD du site Natura 2000. Le projet, exempt de végétation arbustive et arborée, ne comprend aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une ancienne tuilerie aujourd'hui détruite et dont les sols ont fait l'objet d'une dépollution.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La route des Tuileries, d'où se fera l'accès au site, sera aménagée et sécurisée. Elle comportera de plus une voie de stockage pour éviter toute perturbation du trafic en direction de la RN7. Une étude de trafic est en cours.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la bande de bruit associée à la RN7.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de l'activité de la SFAM sur ce site (centre d'appels), les déchets seront limités et, dans tous les cas, triés et évacués dans les filières ad hoc.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet occupe le site industriel d'une ancienne fabrique de tuiles. De ce fait, il n'engendre aucune modification sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des avis de l'Autorité environnementale, sur des études d'impact et des cas par cas étude d'impact sur la commune de Mably et celles alentour de Roanne et Saint-Romain-la-Motte, montre que le projet n'est pas de nature à présenter des effets cumulés sur les projets :

- de requalification de l'espace Valmy de Mably (réhabilitation d'un ancien site d'activités industrielles en vue d'accueillir des entreprises - projet ayant fait l'objet d'une étude d'impact en 2018), projet situé à 3,3 km, de l'autre côté de la Cité Mably, au niveau de voies d'accès différentes de celle du présent projet,
- d'extension du site Buitex Recyclage SAS de Mably (installation d'une nouvelle ligne de production de panneaux flexibles - projet ayant fait l'objet d'une étude d'impact en 2016), projet situé à 3,4 km, de l'autre côté de la Cité Mably,
- d'extension et de restructuration de l'hypermarché Carrefour de Mably (projet non soumis à étude d'impact en 2018),
- d'aménagement des berges de la Loire à Roanne (projet non soumis à étude d'impact en 2016).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le choix d'une parcelle anciennement industrialisée et polluée (aujourd'hui dépolluée) constitue une mesure d'évitement forte puisque le projet ne viendra pas modifier la destination d'origine du sol. Aucune atteinte n'est à attendre sur les terres agricoles habituellement acquises pour ce genre de projet.

Le positionnement du futur immeuble de bureaux en recul de la parcelle, le recours au stationnement en souterrain, l'utilisation de la technique evergreen pour les places de stationnement en surface, les aménagements paysagers de la parcelle et des toitures, le recours au photovoltaïque pour la production d'eau chaude sanitaire, la prise en compte et la gestion des flux véhicules entrant sur site... constituent des mesures de réduction fortes visant à réduire les effets du projet sur l'environnement et sur la santé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En complément des mesures prises ci-avant mentionnées, l'absence au droit du site du projet mais aussi à proximité d'enjeux liés à la flore, à la faune, aux eaux de surface et souterraines, aux risques naturels et aux monuments ou sites d'intérêt architectural ou archéologique démontre la non-nécessité de réaliser une étude d'impact.

Le seul enjeu identifié, bien qu'intégré au projet (cf § 4.3.2), concerne la gestion des eaux pluviales : le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau et les effets potentiels sur la ressource hydrique seront traités dans ce dossier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note de présentation du projet (présentation du projet et de son contexte environnemental)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Romans sur Isère

le,

12.10.18

Signature

~~SFK IMMO
SAS au capital de 1.000 €
1, Rue Camille Claudel
26100 Romans sur Isère
RCS 818 968 879~~